

**Contrat de redynamisation  
du site de défense  
de Bourg-Saint-Maurice**

**Version finale**

## **S O M M A I R E**

1. Convention Etat – Collectivités territoriales – Partenaires.
2. Diagnostic territorial.
3. Programme d'actions.

### **ANNEXES :**

- Tableau financier prévisionnel.
- Diagnostics.

# Contrat de redynamisation du site de défense de Bourg-Saint-Maurice

ENTRE :

L'Etat représenté par M. Christophe MIRMAND, Préfet de Savoie,

Le syndicat mixte de redynamisation du site de défense de Haute-Tarentaise, représenté par M. Hervé GAYMARD, président,

Le conseil général de Savoie, représenté par M. Hervé GAYMARD, président,

La communauté de communes « Maison de l'intercommunalité de Haute-Tarentaise », représentée par M. Gaston PASCAL-MOUSSELARD, président,

La communauté de communes du canton d'Aime, représentée par Mme Corinne MAIRONI-GONTHIER, présidente,

La mairie de Bourg-Saint-Maurice, représentée par Mme. Jacqueline POLETTI, maire,

La mairie de SEEZ, représentée par M Jean-Louis GRAND, maire,

La mairie de BELLENTRE, représentée par M. Anthony FAVRE, maire,

La mairie de LANDRY, représentée par M. Daniel MIEDAN-PEISEY, maire ;

**VU** l'article 67 de la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 ;

**VU** la circulaire du Premier ministre n°5138/SG du 25 juillet 2008 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2009 portant création du syndicat mixte de redynamisation du site de défense de Haute-Tarentaise ;

**VU** la délibération du syndicat mixte de redynamisation du site de défense de Haute Tarentaise en date du 23 septembre 2011 ;

**VU** la délibération du conseil général de Savoie en date du 5 décembre 2011 ;

**VU** la délibération de la communauté de communes Maison de l'Intercommunalité de Haute-Tarentaise en date du 28 novembre 2011 ;

**VU** la délibération de la communauté de communes du canton d'Aime en date du 26 octobre 2011 ;

**VU** la délibération de la commune de Bourg-Saint-Maurice en date du 9 novembre 2011 ;

**VU** la délibération de la commune de Bellentre en date du 3 novembre 2011 ;

**VU** la délibération de la commune de Landry en date du 31 octobre 2011 ;

**VU** la délibération de la commune de Seez en date du 21 novembre 2011 ;

**VU** l'avis du comité technique interministériel en date du 26 octobre 2011 ;

**VU** la décision du Premier ministre en date du 30 octobre 2011 ;

**Considérant** leur volonté de contribuer à la réalisation des actions figurant au contrat,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Préambule.**

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationales, décidée par le Président de la République en 2008, a conduit à redimensionner notre système de forces armées pour répondre aux nouveaux enjeux sécuritaires de notre pays. Les axes de cette réforme ont également été identifiés dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, avec l'objectif d'accroître l'efficacité de la dépense militaire. Ils se sont notamment traduits par une restructuration importante de l'implantation territoriale des armées.

Les mesures de restructuration qui ont été décidées, affectent lourdement le bassin de vie de Bourg-Saint-Maurice. En effet, cette vallée verra en novembre 2012 le transfert du 7<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs alpins (7<sup>ème</sup> BCA) vers la commune de Varcis (Isère), et ainsi la suppression de 1150 emplois défense et le départ de près de 350 familles.

Pour compenser les impacts économiques et démographiques de cette décision, un important dispositif d'accompagnement a été mis en place. Il s'appuie essentiellement sur le présent contrat de redynamisation de site de défense (CRSD).

Ce dispositif contractuel, défini par la circulaire du Premier ministre susvisée, a pour objectif de recréer sur le territoire touché par la restructuration un volume d'activités comparable à celui supprimé par la mesure de restructuration. Il est appuyé par des mesures d'aides exceptionnelles.

En particulier, l'Etat a retenu la commune de Bourg-Saint-Maurice dans la liste des communes éligibles, d'une part, au dispositif de cession à l'euro symbolique, défini par l'article 67 de la loi susvisée, pour les emprises libérées par la Défense dans le cadre des opérations de restructuration et, d'autre part, aux mesures d'exonérations fiscales et sociales applicables en zone de restructuration défense.

## **Article 1<sup>er</sup> – Objectif.**

Les parties signataires se fixent l'objectif de retrouver sur le périmètre du CRSD les conditions d'un développement économique durable, en favorisant l'émergence et la mise en œuvre d'une nouvelle ambition territoriale et en optimisant la synergie de leurs actions et de leurs moyens.

Elles se fixent notamment l'objectif de créer sur la période du contrat, un minimum de 600 emplois équivalents temps pleins principalement en emplois résidents afin d'obtenir un flux migratoire positif.

Dans la mesure où les restructurations de défense touchent essentiellement l'unité urbaine Bourg-Saint-Maurice - Séez, l'effort portera principalement sur celle-ci.

## **Article 2 – Périmètre.**

Le périmètre d'application du CRSD retenu est celui des cantons de Bourg-Saint-Maurice et d'Aime.

Le canton de Bourg-Saint-Maurice comprend les communes de Bourg-Saint-Maurice, Les Chapelles, Montvalezan, Sainte Foy Tarentaise, Séez, Tignes, Val d'Isère et Villaroger, regroupées au sein de la communauté de communes « Maison de l'intercommunalité de Haute-Tarentaise » (MIHT).

Le canton d'Aime comprend les communes d'Aime, Bellentre, La Côte d'Aime, Granier, Landry, Macôt la Plagne, Peisey-Nancroix, Montgirod-Centron, et Valezan, regroupées au sein de la communauté de communes du canton d'Aime (CCCA).

## **Article 3 – Durée.**

Le présent contrat prendra effet à compter de la date de signature pour une période de 3 ans, éventuellement prorogé, par avenant, de 2 ans maximum.

#### **Article 4 – Axes de redynamisation.**

Sur la base de l'analyse et des préconisations relevées dans le diagnostic territorial joint dans la deuxième partie du contrat, les partenaires décident de marquer leurs efforts sur les axes de redynamisation suivants :

- Développer l'attractivité économique du territoire, notamment en optimisant son offre touristique, commerciale, artisanale et tertiaire, et les filières émergentes, ainsi que son offre de formation ;
- Développer son image d'excellence sportive en favorisant la mise en place d'un pôle d'innovation autour de la montagne, de ses métiers et de ses multiples pratiques sportives ;
- Développer les conditions d'accueil et de vie des populations résidentielles et touristiques.

#### **Article 5 – Contributions financières.**

Le contrat de redynamisation de site défense, conclu à hauteur de 39 541 548 € comprend un soutien spécifique de l'Etat de 6 000 000 € (crédits FRED et FNADT section générale), complété par des crédits de droit commun relevant des différents dispositifs de l'Etat de 2 500 000 €.

Les collectivités territoriales signataires accompagnent les engagements de l'Etat par un concours financier complémentaire. Le montant de ces contributions est défini dans le plan de financement joint.

Des dotations supplémentaires des fonds européens sont également mobilisables dans le cadre du présent contrat selon leurs critères d'éligibilité.

Les structures d'accompagnement au développement économique seront associées à la mise en œuvre des actions prévues dans le contrat.

#### **Article 6 – Validation des dossiers.**

Chaque projet fait l'objet d'un dossier d'opération, soumis aux procédures habituelles d'instruction et de programmation liées aux types de financements mobilisables.

#### **Article 7 – Comité de site.**

Le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues par le présent contrat est assuré par un comité de site présidé par le préfet de Savoie.

Cette instance est composée, outre du président :

- du président du syndicat mixte de redynamisation du site de défense de Haute-Tarentaise ou de son représentant ;
- du secrétaire général aux affaires régionales de Rhône-Alpes ou de son représentant ;
- du recteur d'académie ou de son représentant ;
- du directeur départemental des finances publiques de Savoie ou de son représentant ;
- du sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville ;
- du député de la circonscription ou de son représentant ;
- du président du conseil régional ou de son représentant ;
- du président du conseil général ou de son représentant ;
- du président de la communauté de communes de la maison de l'intercommunalité de Haute-Tarentaise ou de son représentant ;
- du président de la communauté de communes du canton d'Aime ou de son représentant ;
- du maire de Bourg-Saint-Maurice ou de son représentant ;
- du maire de Séez ou de son représentant ;
- des présidents des chambres consulaires de Savoie ou de leurs représentants ;
- du délégué aux restructurations de la défense pour la région Rhône-Alpes ;

- du délégué militaire départemental de Savoie ;
- d'un représentant de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale ;
- du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou de son représentant ;
- du directeur départemental du territoire de la Savoie ou de son représentant ;
- du directeur de l'unité territoriale DIRECCTE de Savoie ou de son représentant.
- du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de Savoie ou de son représentant.

Le comité de site peut s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin.

Il se réunit au moins deux fois par an sur l'initiative du préfet.

Il dresse un point précis de l'avancement des dossiers engagés sur le semestre écoulé, du niveau de réalisation des engagements et décide des orientations à donner. Il veille à la bonne articulation avec les actions de développement mises en œuvre sur le territoire.

Il définit les indicateurs de suivi et de pilotage du contrat, notamment ceux liés à l'emploi, et en contrôle les évolutions.

Le secrétariat est assuré par la préfecture de Savoie.

#### **Article 8 : Mission d'animation, de coordination et de suivi.**

Un comité technique de mise en œuvre opérationnelle assure l'animation opérationnelle et le suivi global du dispositif. Il veille à la coordination des actions, en lien avec les référents désignés pour chaque fiche action.

Il se réunit en principe à échéance trimestrielle.

Ce comité technique est présidé par le sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville. Sa composition est définie par le comité de site.

La mise en œuvre du contrat est également accompagnée par une mission d'animation, assurée par le président du comité technique avec l'appui du représentant désigné par le syndicat mixte.

L'évaluation annuelle, présentée au comité de site, est l'occasion d'éventuelles propositions d'ajustements du contrat.

#### **Article 9 - Mise en œuvre du contrat.**

Au cours de sa mise en œuvre, le contrat peut faire l'objet d'adaptations, sous forme d'avenants, au vu des bilans d'exécution du programme d'actions soumis au comité de site pour validation.

Dans ce cadre, le comité de site examine une fois par an l'état de consommation des crédits à partir des données fournies par le logiciel PRESAGE et procède à une évaluation des actions du CSRD et, si nécessaire, à des réaffectations.

#### **Article 10 – Accompagnement social du personnel et des familles du 7<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs alpins.**

L'accompagnement social du personnel et des familles du 7<sup>ème</sup> BCA relève de la responsabilité et des compétences du ministère de la défense. Pour les militaires et agents de l'Etat de cette formation qui privilégieraient un reclassement sur le bassin de vie de Bourg Saint Maurice, les collectivités territoriales concernées, partenaires du CRSD, apporteront leur soutien, en complément des dispositifs et des actions conduits par ce ministère, pour la recherche et la mise en œuvre de solutions locales.

Fait à Bourg-Saint-Maurice, le 20 février 2012

*EN PRESENCE DE*

*Le ministre de la défense  
et des anciens combattants*

*Gérard LONGUET*

*LES SIGNATAIRES DU CONTRAT*

Le préfet de Savoie,

Le président du syndicat mixte  
de redynamisation du site défense  
de Haute Tarentaise

Christophe MIRMAND

Hervé GAYMARD

Le président du conseil général  
de Savoie,

Le maire de Bourg-Saint-Maurice,

*P.I./*Eric MINORET

Jacqueline POLETTI

Le président de la communauté de  
communes « Maison de l'Intercommunalité  
de Haute-Tarentaise »

La présidente de la communauté  
de communes du canton d'Aime,

Gaston PASCAL-MOUSSELARD

Corinne MAIRONI-GONTHIER

Le maire de Séez,

Le maire de Bellentre,

Jean-Louis GRAND

Anthony FAVRE

Le maire de Landry,

Daniel MIEDAN-PEISEY

▪

# Diagnostic territorial<sup>1</sup>

Situées dans la vallée de la Tarentaise en Savoie, les communautés de communes « Maison de l'intercommunalité de Haute Tarentaise » (MIHT) et du canton d'Aime (CCCA) forment un territoire atypique de 840 km<sup>2</sup> grâce à leur environnement de haute montagne (de 500 à près de 4000 m d'altitude), attractif par son offre touristique mais où les risques naturels exercent une forte pression sur l'ensemble des activités.

Avec 25 500 habitants dont 8 061 à Bourg-Saint-Maurice, ce territoire connaît un décuplement de sa population chaque hiver, lié à la présence d'une dizaine de stations de sports d'hiver, dont certaines internationalement connues. Ce tourisme représente une source de richesse importante pour ce territoire mais implique également, pour les communes, de très lourdes charges financières. En effet, les revenus liés au tourisme sont nécessairement réinvestis dans l'équipement et l'entretien des domaines et des stations. Ces dépenses, notamment celles générées dans les années 2000 sur la base de la pérennité de l'activité militaire, ont occasionné un niveau d'endettement important<sup>2</sup> et ont mis les collectivités en situation de difficultés pour maîtriser leur avenir et leur environnement.

Les équipements réalisés sur les stations des Arcs ne permettent pas d'atteindre le même niveau de service proposé dans les stations concurrentes. En effet, malgré un domaine skiable exceptionnel et de grande qualité, les activités après-ski ou non skieur y sont inexistantes.

En outre, la commune de Bourg Saint Maurice est confrontée aux risques naturels inhérents à la montagne (inondations, crues et avalanches...) qui affectent de très nombreuses zones urbanisées. La présence du 7<sup>ème</sup> BCA, installé depuis 1962, était à ce titre d'autant plus appréciée, en raison notamment de sa capacité d'intervention rapide en cas de tels incidents.

Les cantons de Bourg Saint Maurice et d'Aime rencontrent des problèmes identiques. En effet, leurs topographie et développement économique sont similaires. Avant l'annonce du départ du 7<sup>ème</sup> BCA, les deux cantons travaillaient déjà ensemble au sein de l'Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise afin d'établir une vision de l'aménagement du territoire concerté. L'annonce du départ du 7<sup>ème</sup> BCA a renforcé leurs échanges et les actions liées au développement économique et à la fixation de population.

## ***Bourg-Saint-Maurice, capitale d'un territoire attractif : la Haute-Tarentaise.***

- Cadre de vie exceptionnel, environnement de grande qualité, attractif pour les familles et les passionnés de sport et de montagne ;
- Réseaux de transports importants : RN 90, desserte hivernale des TGV, Thalys, Eurostar... ;
- Pôle commercial, administratif et de services le plus développé de la vallée ;
- Nombreux équipements sportifs et culturels liés à l'économie touristique ;
- Dynamisme démographique des populations locales mais avec des disparités communales ;
- 30 % des 18 000 actifs de la Haute-Tarentaise localisés à Bourg-Saint-Maurice ;
- Très forte attractivité de populations durant les saisons touristiques (touristes et saisonniers) ;
- 16 300 salariés employés durant la saison hivernale, pour 25 500 habitants.

## ***Un développement tourné vers le tourisme hivernal.***

- Un tourisme hivernal moteur de l'économie locale ;
- Un tourisme porté par de grands acteurs :
  - o Dans l'hébergement : 2/3 des nuitées de la Savoie,
  - o Dans la gestion du domaine skiable : société ADS, filiale de la Compagnie des Alpes,
  - o Dans la pratique du ski : écoles de ski... ;

---

<sup>1</sup> Les données mentionnées dans ce document sont issues des diagnostics réalisés par le bureau d'étude SEMAPHORES et l'ASADAC. Les données chiffrées proviennent des bases de données de l'INSEE, de la CCI et du pôle emploi (Unistatis) principalement, pour les années 2006 et 2007.

<sup>2</sup> Le capital restant dû au 31/12/2011 est prévu à 35 M€. Les recettes de fonctionnement sont de 26 M€ ce qui traduit donc un ratio d'endettement de 135%.

- Stations méritant d'être confortées au regard de la concurrence européenne ;
- Attractivité internationale : 50 % de touristes étrangers (dont 50 % de britanniques et 20 % de belges) ;
- Activité comptant directement à l'échelle de la Tarentaise pour la moitié environ du PIB de la Savoie ;
- Effet d'entraînement sur l'ensemble des filières artisanales ;
- Multitude de prestataires indépendants (73 % d'activités sans salariés) : économie de très petites entreprises, économie artisanale (4 700 artisans et commerçants) ;
- Economie locale tirée par les activités de l'économie résidentielle (plus de 50 % des emplois issus de la base résidentielle), elle-même directement entraînée par le moteur du tourisme.

### ***Un développement axé sur le tourisme hivernal montrant ses limites.***

- Offre commerciale et de services calibrée et orientée vers l'activité touristique (située en station), entraînant une évasion commerciale des populations locales vers Albertville où l'offre est plus diversifiée et mieux adaptée en termes d'horaire notamment ;
- Voies de communication ponctuellement encombrées en hiver ;
- Régression de la pratique du ski par les populations départementales : forfaits élevés, engorgement dû aux touristes ;
- Régression du nombre de classes transplantées sur le territoire (skieurs de demain) ;
- Afflux important de population en hiver ;
- Offres touristiques perfectibles en termes d'innovation ;
- Offres d'activités touristiques « hors ski » inexistantes ;
- Un territoire quasi totalement dépendant de l'activité touristique : l'hébergement et la restauration sont les secteurs d'activités les plus demandeurs en emplois (plus de 60 %), ce qui explique la prédominance des emplois liés aux services sur le territoire (les services représentent 91 % des emplois salariés contre 3 % dans l'industrie) ;
- Situation relativement précaire d'une partie de la population :
  - o Difficultés liées au caractère précaire de l'emploi saisonnier (notamment pour les femmes pour retrouver un emploi après la saison touristique) et à son hyper spécialisation hivernale ;
  - o Une main d'œuvre locale peu qualifiée, notamment pour les métiers de la montagne ou nécessitant une adaptation de compétence ;
  - o Existence d'un chômage récurrent en dehors des saisons touristiques d'hiver et d'été tout particulièrement pour les femmes et les personnes qualifiées. Les chômeurs de longue durée sont en proportion moindre mais connaissent de réelles difficultés d'insertion sociale et professionnelle lorsqu'ils n'accèdent pas aux emplois saisonniers.
  - o Le logement des travailleurs saisonniers des stations hivernales de montagne reste un sujet de préoccupation tant pour les employeurs que pour les élus locaux. Dans ce contexte, le quartier Bulle qui offre l'avantage d'être très proche du funiculaire, pourrait apporter des réponses concrètes qu'il conviendrait de mettre à l'étude.

### ***Un tourisme estival qui peine à s'imposer.***

- Un territoire insuffisamment attractif l'été :
  - o Faible taux de remplissage durant la saison estivale : 25 à 30 %, contre 60 à 65 % durant la saison hivernale,
  - o 70 % des nuitées de Savoie en hiver réalisées en Tarentaise contre 28 % en été ;
- Un tourisme porté essentiellement par de petits acteurs (commerces, sport de nature, offre "montagne"...)
- Une offre non adaptée l'été à la clientèle (plus familiale et plus modeste, à la recherche d'authentique) et manque d'équipements.

### ***Une destination touristique « vallée de montagne » à développer.***

- Destination « vallée de montagne » de la Tarentaise souffrant d'un lourd déficit par rapport à celle des « stations d'altitude ». (Chamonix et Serre-Chevalier, par exemple, sont des stations de montagne dans la vallée) ;
- Insuffisance de l'offre en produits touristiques estivaux à Bourg-Saint-Maurice et à Aime ;
- Pénurie d'hôtellerie de qualité en fond de vallée ;
- Un potentiel d'accueil d'activités touristiques à l'année tourné vers le bien-être, le sport de pleine nature, insuffisamment organisé et développé en complément de l'offre hivernale.

### ***Des filières traditionnelles à potentiel mais fragiles.***

- Développement limité de l'agrotourisme ;
- Filière bois qui peine à se développer du fait d'une exploitation en milieu difficile, avec une qualité irrégulière et une dépendance à l'industrie du bâtiment et des travaux publics et du tourisme, bien qu'elle essaie de se diversifier (bois, énergie, carton...);
- Exploitations agricoles indépendantes (élevage), organisées autour de coopératives de production pour les produits laitiers et la viande mais avec des problèmes de pérennité : diminution du nombre d'exploitations, manque d'attractivité pour les nouvelles générations, foncier agricole très demandé (pour les zones économique, résidentielle ou forestière) ;
- Filière d'excellence développée autour du Beaufort : produit haut de gamme vendu et promu dans les magasins de coopératives locales en station, véritable image de marque du territoire mais dont la filière reste fragile.

### ***Un développement économique bridé par une pénurie d'offre d'accueil.***

- Pénurie de foncier aménagé (9 ha disponibles sur les 2 cantons) et déficit d'immobilier d'entreprises (tertiaires, pépinières, ateliers) ;
- Prix du foncier et de l'immobilier élevé (minimum 60 € HT/m<sup>2</sup> en ZAC pour artisan), susceptible de provoquer des transferts vers Albertville ou d'autres bassins d'emploi du département ;
- Nombreuses demandes de logements non satisfaites ;
- Insuffisance de la ressource en eau potable sur la commune de Bourg-Saint-Maurice qui limite le développement urbain.

### ***Impacts du départ du 7<sup>ème</sup> BCA.***

- Diminution de 20 % de la population de l'unité urbaine Bourg-Saint-Maurice - Séez, soit une perte de 1 430 habitants sur les 1 720 apportés par le 7<sup>ème</sup> BCA, avec comme conséquences mécaniques, le vieillissement de la population et la baisse du volume des naissances ;
- Impact économique :
  - o Impact peu significatif pour les collectivités territoriales : le 7<sup>ème</sup> BCA représente moins de 1 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement de la commune hors charges fixes liées aux services de l'eau et de l'assainissement mais les effectifs militaires conditionnent toutefois l'organisation et le fonctionnement de plusieurs services municipaux,
  - o Perte de 4 M€ de chiffres d'affaires pour les commerces locaux, concentrés à Bourg-Saint-Maurice principalement et affectant à 80 % les grandes ou moyennes surfaces ;
- 300 logements libérés (dont 159 appartenant à la société nationale immobilière et à l'OPAC de la Savoie qui viendront s'ajouter au parc de logement aidé de 1942 logements) : 54 % des logements libérés par la SNI sont susceptibles de trouver des locataires ou des acquéreurs, mais 46 % s'avèrent inadaptés à la demande car ils surclassent les normes du logement social ;
- Perte de 130 élèves en maternelle et primaire, mais pas d'impact notable pour le secondaire ;
- Un important potentiel de réemploi de l'emprise militaire principale (caserne Bulle) : 15 ha (sur les 25 ha libérés au total) en entrée/cœur de ville, bien desservis et proches de la gare, avec une trame urbaine (voirie, stationnement, ...) déjà existante et des réseaux fonctionnels, avec un bâti bien entretenu mais disparate de :
  - o 32 000 m<sup>2</sup> de logements,
  - o 5 000 m<sup>2</sup> de bureaux,
  - o 18 000 m<sup>2</sup> de bâtiments techniques,
  - o 10 000 m<sup>2</sup> ayant une affectation particulière (restauration, médical, sport, loisir).

### ***Des emprises et locaux cédés par l'armée à réadapter.***

- Des locaux cédés par l'armée, ainsi que leur intégration paysagère, adaptés aux attentes et aux besoins des publics militaires pour lesquels ils ont été conçus ;
- Un changement de destination et de publics accueillis, qu'il s'agisse d'apprentis en formation, d'athlètes en entraînement, de jeunes ou de familles en vacances, ou encore de classes transplantées, nécessitant une étude approfondie des besoins et des attentes de ces nouveaux publics, en vue de définir les nécessaires aménagements et modifications à apporter :

- réhabilitation des fonctionnalités, des sanitaires, des décors, des éclairages, des réseaux, des mobiliers, etc.,
- réaménagement des extérieurs, circulations, points rencontres, agoras, espaces jeux, embellissements, plantations, etc.,
- Mise aux normes ERP et PMR,
- Mise en cohérence avec la nouvelle destination touristique (vallée de montagne).

\*

L'activité touristique hivernale est la filière qui porte actuellement l'essentiel du développement économique de la Haute-Tarentaise. Captant une importante population résidentielle et touristique, elle est à l'origine du développement d'un système économique local basé sur l'économie résidentielle. Par conséquent, le constat d'ultra spécialisation dans cette filière économique renforce la pertinence d'approfondir et de diversifier localement les différents maillons de sa chaîne d'activités, pour permettre notamment de mieux transformer les revenus captés en consommation et emplois locaux. De plus, l'offre estivale peine à s'exprimer aux côtés de la prépondérance du tourisme d'hiver ; son affirmation devrait constituer pourtant l'une des clés d'un développement économique harmonieux de la vallée.

L'offre commerciale et de services étant calibrée et orientée vers l'activité touristique, cela entraîne de ce fait une forte évasion commerciale des populations locales. L'amélioration de cette offre constitue donc un enjeu majeur de captation de revenus et de développement de l'emploi.

L'activité économique de la vallée souffre également des déséquilibres structurels induits par la prépondérance de l'activité touristique et de ses activités annexes. Le potentiel du territoire en matière d'accueil et de développement d'entreprises mérite d'être valorisé.

\* \*  
\*

Sur la base des éléments de ce diagnostic, **le projet de territoire** qui sera mis en œuvre et soutenu par le présent contrat est le suivant.

### **Adapter l'activité économique de la vallée.**

Il serait dangereux de croire que tout continuera comme avant, et que le développement économique de la Haute-Tarentaise est une donnée intangible. Pour ce qui concerne le tourisme, il ne faut pas se reposer sur les acquis, même si la Tarentaise représente aujourd'hui près de 40 % du ski français. Anticiper les goûts nouveaux, prendre en compte le vieillissement de la clientèle, intégrer le changement climatique, prendre conscience de l'offre des nouveaux concurrents : les défis à relever ne manquent pas.

Il est donc nécessaire d'axer le développement sur la diversification économique et touristique en proposant des offres complémentaires au « tout-ski » : loisirs, culture, tourisme estival,... Cet objectif constitue un **enjeu majeur** pour le développement du territoire.

Il convient notamment de proposer de nouvelles activités. Un équipement aqualudique correspond notamment à la demande de la clientèle. Ce projet contribuera à la démarche de redynamisation et de modernisation des stations des Arcs qui ont 40 ans. Il s'inscrira dans une vaste opération de requalification permettant à celles-ci de conserver et de consolider leur statut et ainsi faire face à la concurrence.

### **Redynamiser la vallée.**

Pour cela, il conviendra :

- de créer de l'emploi permanent et durable ;
- d'engager une diversification économique et touristique qui aura un impact positif indirect sur la création d'emplois ;
- d'accompagner la pluriactivité des emplois ;

- de développer la féminisation de l'emploi ;
- de développer l'aide aux entreprises (maintien et installation) ;
- de favoriser le maintien des services à la population ;
- de combler le déficit en matière d'offre culturelle et de loisirs ;
- d'améliorer l'accès au territoire et la fluidité des déplacements ;
- de réaliser un contournement de l'agglomération de Bourg-Saint-Maurice et de Sées afin d'améliorer l'attractivité du territoire, la desserte du haut de la vallée et la qualité de vie des riverains.

Cet objectif nécessite la présence de services et d'équipements permettant de rendre le territoire plus attractif et de fixer la population permanente.

La démarche visionnaire des créateurs des stations de Haute-Tarentaise, tout comme la dynamique actuelle en faveur du sport de haut niveau, doivent inciter à imaginer aujourd'hui et pour demain de nouvelles stratégies de développement économique pour l'ensemble de la vallée.

### **Soutenir l'installation d'activités économiques.**

Les actions à mettre en œuvre devront encourager l'animation économique, faciliter l'implantation d'entreprises, développer les compétences adaptées au territoire, compte tenu des carences de main d'œuvre.

Le développement de zones d'activités économiques des hôtels de bureaux et des pépinières d'entreprises, tant sur le canton de Bourg-Saint-Maurice que sur celui d'Aime, doit être engagé dans le cadre d'une stratégie de territoire. Compte tenu de l'enclavement de la vallée, l'offre en matière de foncier destiné à accueillir des entreprises doit bénéficier d'un réseau haut débit performant.

### **Conforter la qualité de vie des ses habitants.**

Cet objectif implique de réserver une égale attention à toutes les générations et à toutes les situations particulières : les seniors, les jeunes, les familles, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation de précarité.

La plus grande vigilance est requise s'agissant du suivi de la réorganisation hospitalière.

Cet objectif passe aussi par le développement de l'offre culturelle et le confortement de la tradition sportive de la vallée.

### **Placer l'environnement et l'espace au centre des préoccupations locales.**

Pour optimiser le cadre de vie de ses habitants et l'attractivité de son économie, il convient de faire des deux cantons un territoire à haute qualité environnementale. Cela passe par une politique d'aménagement équilibrée et respectueuse, avec une politique foncière ciblée, qui prenne en compte les caractéristiques de la montagne et des vallées, la facilitation de l'accès au logement, ainsi que l'immobilier d'entreprises.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable approuvé en 2009 démontre que l'alimentation en eau du versant des Arcs est critique et nécessite un renforcement des ressources en eau en situations actuelle et future.

Aujourd'hui, la distribution de l'ensemble des besoins est assurée grâce au très bon état du réseau. Toutefois, la gestion d'une crise, même minime, engendrerait des coupures d'eau.

Sur cet état de fait, des consommations supplémentaires et une dégradation des réseaux ne peuvent être envisagées. Cette situation ne permet pas d'assurer la pérennité de la distribution en eau demandée par la législation, ce qui a comme conséquence immédiate un gel des attributions de permis de construire sur le secteur des Arcs. Cette situation constitue un frein bloquant au développement du territoire et handicape lourdement la redynamisation du territoire et la réhabilitation des stations.

La sécurisation de l'alimentation en eau potable du versant des Arcs constitue donc la première étape dans le cadre d'une démarche de requalification et modernisation des stations des Arcs.

### **Conforter l'agriculture.**

Cette activité économique participe par l'entretien des paysages et par ses productions à l'excellence de ce territoire. Ses débouchés sont étroitement liés à la fréquentation touristique.

### **Orienter le développement du territoire sur le sport de haut niveau et la formation aux métiers de la montagne.**

Le territoire souhaite augmenter sa population et développer son image autour du ski en construisant le Centre National de Ski de Haut Niveau et l'Ecole Européenne Interprofessionnelle du Tourisme de Montagne.

Ces projets doivent permettre de dynamiser l'image d'excellence de la Haute-Tarentaise : excellence sportive, mais aussi économique, sociale et environnementale.

### **Développer les transports alternatifs entre vallées et montagnes.**

La recherche de modes alternatifs et de l'intermodalité autour des gares, en particulier de celles de Bourg-Saint-Maurice et d'Aime à vocation internationale doit être conduite afin de remédier aux problèmes posés par la circulation automobile et d'apporter des solutions innovantes en terme d'environnement. Les vallées de la Haute-Tarentaise sont en effet sensibles, notamment à cause de phénomènes d'inversion de température, à la pollution de l'air. Le funiculaire et plus largement le transport par câble peuvent être le point d'appui de ce développement complémentaire entre vallées et montagnes.

### **Développer l'offre culturelle et sociale sur le territoire.**

Pour cela, il conviendra :

- **de proposer des infrastructures d'accueil structurantes ;**  
Depuis quelques années, de nombreux efforts sont mis en place afin de proposer des activités culturelles et sociales sur le territoire. Il convient de poursuivre ces efforts en encourageant les associations et les artistes en proposant des salles structurantes.
- **de prendre en compte le vieillissement de la population.**  
L'évolution démographique du territoire et son isolement plaident pour la création de structures spécialisées pour l'accueil des personnes âgées afin de permettre leur maintien dans la vallée.

### **Proposer des logements durables au service des habitants et des activités.**

Le territoire « laboratoire » pourra se décliner par des documents stratégiques comme les programmes locaux de l'habitat, la mise en place d'éco-quartiers, la réhabilitation à haute performance énergétique (label Effinergie). Il s'agira surtout de s'appuyer sur les spécificités locales et de prendre en compte les logements à destination des résidents, des travailleurs saisonniers, le tourisme de qualité et la création d'hébergements touristiques innovants (hôtellerie...) en vallée.

### **Faire émerger des pistes d'innovation climatique.**

En s'appuyant sur les pôles d'excellence sportifs et handisport, l'économie pourra être diversifiée et ne sera plus uniquement tournée vers le tourisme : pratiques innovantes et technologie de demain sur les sports de glisse, adaptabilité aux conditions extrêmes de la montagne et nouvelles matières...

Par ailleurs, en inventant des nouvelles relations entre les adrets, les vallées et les stations et en impulsant de nouvelles pratiques pour la montagne, les acteurs locaux doivent se positionner comme des démonstrateurs d'un futur développement plus durable.

Il convient de prendre en compte dans tous les nouveaux aménagements la notion de développement durable et s'attacher à devenir exemplaire dans le domaine.

# Programme d'actions

## Actions transversales.

- Réaliser une étude de requalification urbaine de la ville dans le cadre de la reconversion du site militaire (*fiche action 0.1*).
- Doter le territoire d'infrastructures de très haut débit (*fiche action 0.2*).

## Axe 1 : Développer l'attractivité économique du territoire, notamment en optimisant son offre touristique, commerciale, artisanale et tertiaire, et les filières émergentes, ainsi que son offre de formation.

- Mettre en œuvre la requalification urbaine du quartier Bulle, notamment pour favoriser l'accueil de projets touristiques privés (*fiche action 1.1*).
- Doter le territoire d'une offre de formation liée aux métiers de la montagne : expertise et mise en œuvre du projet de création de l'Ecole Européenne Interprofessionnelle du Tourisme en Montagne (EEITM) (*fiche 1.2*)
- Développer l'offre foncière et immobilière disponible pour les entreprises (*fiche action 1.3*).
- Soutenir le développement du photovoltaïque (*fiche action 1.4*).
- Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables (*fiche action 1.5*).

## Axe 2 : Développer son image d'excellence sportive en favorisant la mise en place d'un pôle d'innovation autour de la montagne, de ses métiers et de ses multiples pratiques sportives.

- Conduire les études de faisabilité des projets de création du CNSHN et de l'EEITM (*fiche action 2.1*).
- Développer l'image sportive pour renforcer l'attractivité du territoire : expertise et mise en œuvre du projet de création du centre national de ski de haut niveau (pôle d'excellence de sports de haut niveau) (*fiche action 2.2*).

## Axe 3 : Développer les conditions d'accueil et de vie de la population résidentielle et touristique.

- Développer l'offre culturelle, touristique et de loisirs (*fiche action 3.1*).
- Développer une offre résidentielle sur le site de Vulmix (*fiche action 3.2*).
- Sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Bourg-Saint-Maurice sur le versant des Arcs (*fiche action 3.3*)
- Construire un centre aqualudique aux Arcs (*fiche action 3.4*)

<b>Action transversale</b>	INTITULE DE L' ACTION
FICHE ACTION N° 0.1	<b>Réaliser une étude de requalification urbaine de la ville dans le cadre de la reconversion du site militaire.</b>
<b><i>Diagnostic - constat</i></b>	
<p>La commune de Bourg-Saint-Maurice sera affectée par le transfert fin novembre 2012 du 7<sup>ème</sup> BCA. Ce départ de l'armée entraînera l'aliénation d'emprises foncières de taille importante, située en centre ville.</p> <p>Afin notamment d'intégrer ces emprises au sein de son territoire, la commune a lancé en automne 2009 la révision générale de son plan local d'urbanisme (PLU). L'étude engagée doit conduire dans un premier temps, à la production du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document stratégique présentant le projet communal pour les 20 ans à venir.</p> <p>De nombreux projets d'équipements et d'infrastructures seront réalisés dans le cadre du CRSD, notamment sur les emprises du centre-ville. Leur pertinence, leur formalisation et leur réalisation doivent être instruites dans le cadre d'une stratégie de développement urbain validée et d'une étude de requalification urbaine prenant en considération l'ensemble des problématiques liés à un projet de cette ampleur (urbanisme, architecture paysagère, environnement, analyse économique...).</p>	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
<p>L'étude qui sera conduite par un cabinet extérieur, visera successivement à :</p> <p><b>1. Confirmer le positionnement stratégique de la commune et de son territoire à échelle de 2020, par la production d'un « document stratégique de référence (DSR) ».</b></p> <p>Pour cela, le cabinet prendra en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les orientations données par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;</li> <li>- les objectifs et actions du CRSD ;</li> <li>- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;</li> <li>- les disponibilités foncières créées par le départ du 7<sup>ème</sup> BCA ;</li> <li>- le contexte économique, social, environnemental et touristique du territoire ainsi que les enjeux.</li> </ul> <p>Le document sera validé par le comité de validation stratégique mis en place par les collectivités territoriales concernées.</p> <p>Toutes les actions qui seront ensuite développées sur le territoire devront être cohérentes avec l'analyse stratégique à échelle 2020.</p> <p><b>2. Réaliser un programme de composition urbaine et paysagère.</b></p> <p>Suite à la validation du DSR et du CRSD, le cabinet d'étude proposera un programme de composition urbaine et paysagère à l'échelle communale permettant la réalisation des objectifs fixés par ces documents et la formalisation des projets intra communaux retenus dans le CRSD.</p> <p>En particulier, concernant le quartier Bulle, il élaborera des scénarii pour permettre de définir un plan d'aménagement de zone. Il s'appuiera notamment pour cela sur la réalisation d'études de faisabilité techniques, financières, fonctionnelles et juridiques.</p> <p>L'étude est décomposée en 8 missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- positionnement stratégique du chef lieu de canton et de son territoire (Haute-Tarentaise) ;</li> <li>- plan de composition urbaine et paysager de la ville sur son territoire par secteurs (économique, social, équipements publics, logements, tourisme, ...) ;</li> <li>- en lien avec l'axe 1 du CRSD, définition d'un plan d'aménagement et du programme de construction au niveau des emprises militaires (logements, activités, services) ;</li> <li>- définition du programme de construction de la ville en synergie avec son territoire (logements, activités, services) ;</li> <li>- cadre réglementaire ;</li> <li>- plan de composition urbain et paysager opérationnel – architecture – urbanisme ;</li> <li>- plan de composition opérationnel – emprises militaires – infrastructures ;</li> <li>- activité commerciale.</li> </ul> <p>Une tranche conditionnelle est envisagée. Elle concerne la chaufferie du quartier Bulle et le réseau de chaleur.</p>	

<b>Objectifs - résultats attendus</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider et compléter les projets du CRSD au vu du positionnement stratégique retenu.</li> <li>- Mettre en œuvre les conditions de réalisation des trois axes du programme d'actions du CRSD.</li> <li>- Intégrer le projet d'axe de contournement routier porté par le Conseil général.</li> <li>- Réaliser les études pré-opérationnelles pour les actions à mettre en œuvre sur le périmètre de la commune dans les délais du CRSD.</li> <li>- Assurer le démarrage rapide des projets de requalification des emprises militaires.</li> <li>- Contribuer par ce programme à la revalorisation du positionnement touristique de la ville.</li> <li>- Par les actions découlant de cette étude, permettre l'installation de projets créateurs d'emplois.</li> </ul>				
<b>Maître d'ouvrage</b>				
Commune de Bourg-Saint-Maurice.				
<b>Partenaires</b>				
Etat, Conseil régional, Conseil général, commune de Séez, bureau d'étude AUM, cabinet Pierre Urbanisme Architecture.				
<b>Début de l'opération</b>				
Décembre 2010.				
<b>Délais de réalisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude stratégique : septembre 2011.</li> <li>- PAZ quartier Bulle : 1<sup>er</sup> trimestre 2012.</li> <li>- Programmation composition urbaine : 1<sup>er</sup> trimestre 2012.</li> </ul>				
<b>Plan de financement</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Etude stratégique	22 803 €	Etat – CRSD (FRED)	11 401 €	50,00 %
		Conseil régional	6 841 €	30,00 %
		Autofinancement	4 561 €	20,00 %
<b>Total 1</b>	<b>22 803 €</b>	<b>Total 1</b>	<b>22 803 €</b>	<b>100 %</b>
Définition du programme de composition urbaine	213 545 €	Etat – CRSD (FRED)	79 012 €	37,00 %
		Conseil régional	52 000 €	24,35 %
		Conseil général	39 824 €	18,65 %
		Autofinancement	42 709 €	20,00 %
<b>Total 2</b>	<b>213 545 €</b>	<b>Total 2</b>	<b>213 545 €</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>236 348 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>236 348 €</b>	
<b>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des actions du CRSD en cohérence avec le programme opérationnel défini par le PADD.</li> <li>- Insertion en 2015 du quartier Bulle dans la ville.</li> </ul>				

<b>Action transversale</b>	INTITULE DE L' ACTION
FICHE ACTION N° 0.2	<b>Doter le territoire d'infrastructures de très haut débit.</b>
<b><i>Diagnostic - constat</i></b>	
<p>L'accessibilité à une offre de qualité en matière de télécommunication électronique correspond à une véritable attente de la part des entreprises, notamment celles qui interviennent dans des domaines innovants et de haute technologie, mais également pour les services publics et de plus en plus de citoyens au regard de l'évolution des modes de vie et de consommation.</p> <p>A ce titre, l'offre actuelle sur le département est globalement inadaptée aux besoins.</p>	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
<p>La desserte en très haut débit sera réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en priorité au profit de l'ensemble des zones d'activité économique du territoire, des services publics (hôpitaux, administrations, collèges, lycées, centres de formation etc...), des stations;</li> <li>- en priorité aussi au profit des projets CNSHN et EEITM en raison de l'absence d'université à Bourg-Saint-Maurice ;</li> </ul> <p>Sachant que les pôles France et centre de formation sont aujourd'hui généralement implantés dans des villes universitaires (tendance lourde), Bourg-Saint-Maurice doit devenir un « relais universitaire ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de façon progressive le secteur résidentiel (particuliers et logements touristiques), pour lequel le zonage sera défini suivant le principe d'équité et en relation avec les acteurs locaux.</li> </ul> <p>Pour le déploiement de ce réseau, les investissements suivants seront réalisés par le délégataire : infrastructures de génie civil (tranchées, fourreaux, locaux), réseaux (fibre optique, équipements électroniques).</p>	
<b><i>Objectifs - résultats attendus</i></b>	
<p>Le département a adopté en septembre 2009 un plan numérique départemental, visant à réduire la fracture numérique sur l'accès aux réseaux à haut débit et à passer à l'ère du très haut débit. Dans ce cadre, le Conseil général va réaliser un réseau en fibre optique sur l'ensemble du département, qui permettra d'amener le très haut débit par fibre optique jusqu'à l'abonné. Ce plan très ambitieux devrait se déployer en 2 phases, à échéance de 10 ans, dans le cadre d'une délégation de service public.</p> <p>Le territoire sur lequel portera le CRSD fait partie des priorités du département dans le déploiement de son plan numérique et le site du quartier Bulle fera l'objet d'une attention toute particulière.</p> <p>Le très haut débit est un argument essentiel pour l'accueil d'entreprises sur le territoire. Il constitue également un élément essentiel pour la formation scolaire et universitaire des athlètes, et donc pour l'objectif d'excellence du territoire.</p>	
<b><i>Maître d'ouvrage</i></b>	
Conseil général de Savoie.	
<b><i>Partenaires</i></b>	
Europe, Etat, Conseil régional, partenaires privés.	
<b><i>Début de l'opération</i></b>	
2011.	
<b><i>Délais de réalisation</i></b>	
<p>2010 / 2011 : Négociation, désignation du délégataire.</p> <p>2012 : Déploiement et activation du réseau + premiers raccordements.</p> <p>2012 / 2015 : Raccordements d'environ 50 % des prises.</p>	
<b><i>Plan de financement</i></b>	
Pour mémoire : financement hors contrat.	

AXE 1	INTITULE DE L'ACTION
FICHE ACTION N° 1.1	<b>Mettre en œuvre la requalification urbaine du quartier Bulle, notamment pour favoriser l'accueil de projets touristiques privés.</b>
<b><i>Diagnostic - constat</i></b>	
<p>Le transfert du 7<sup>ème</sup> BCA conduira à la libération fin 2012 d'une emprise de près de 15 hectares située au cœur de la ville de Bourg-Saint-Maurice.</p> <p>La réappropriation de ce site par la ville est l'occasion de mettre en œuvre un nouveau projet urbain, centré sur ce nouveau quartier, et de répondre à des besoins identifiés, pour la plupart mis en œuvre et accompagnés dans le cadre du présent contrat.</p> <p>Etant donné l'intérêt de redonner du contenu et de l'âme à la destination touristique « vallée de montagne », les atouts que présentent le quartier Bulle (sa situation au centre ville, proche des commerces et du funiculaire, sa déclivité et son exposition) sont une excellente opportunité pour favoriser le développement d'une activité touristique à l'année.</p> <p>Le chef-lieu de Bourg-Saint-Maurice dispose d'un potentiel touristique à l'année exceptionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sa forte attractivité pour les familles et les passionnés de sport et de montagne ;</li> <li>- le panel de services proposés dans la ville : commerces, services publics, activités culturelles... ;</li> <li>- le réseau de transports importants : RN 90, desserte hivernale des TGV, Thalys, Eurostar... ;</li> <li>- les nombreux équipements sportifs et culturels liés à l'économie touristique ;</li> <li>- la proximité de toutes les plus grandes stations de ski françaises et des plus grands domaines skiabiles ;</li> <li>- le patrimoine de la vallée caractérisé en particulier par ses villages, ses clochers, ses fontaines, les gens, les contes, la rivière, les plans d'eau, les alpages,...</li> </ul> <p>Cette revalorisation de la vallée sera aussi celle du mieux vivre sur le territoire. Elle permettra en effet d'apporter une réponse à la problématique du flux migratoire déficitaire.</p>	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
<p><b>1. Mettre en œuvre le projet d'aménagement du quartier Bulle.</b></p> <p>Sur la base du projet d'aménagement de zone (PAZ) du quartier Bulle arrêté par suite de l'étude urbaine mise en œuvre dans le cadre de l'action 0.1. et afin d'accueillir les projets qui auront été retenus, conduire, le cas échéant dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée, les travaux d'aménagement publics suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépollution des sols (si nécessaire) ;</li> <li>- démolitions et réhabilitations de bâtiments ;</li> <li>- voirie et réseaux (eaux, énergie, télécommunication, assainissements, éclairage public...) ;</li> <li>- installations techniques collectives (chauffage, ...) ;</li> <li>- création de parkings publics ;</li> <li>- espaces jeux, agoras, points rencontre, ... ;</li> <li>- aménagements paysagers des espaces communs adaptés aux attentes des nouveaux publics ciblés.</li> </ul> <p><b>2. Soutenir l'accueil de projets touristiques privés.</b></p> <p>Dans le cadre d'un partenariat privé et/ou public/privé, soutenir l'accueil d'un complexe touristique (hôtel de haut standing, centre de bien-être, salle de congrès...) par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'aménagement d'une offre foncière dédiée : primo-aménagements, accès, espaces paysagers... ;</li> <li>- la création d'équipements collectifs valorisant le projet : parc, parkings, ...</li> <li>- la réalisation d'équipements sportifs.</li> </ul> <p>Les projets portés par les partenaires privés devront être optimisés par une offre ouverte au delà de leur future clientèle aux touristes et à la population permanente.</p>	

<b>Objectifs - résultats attendus</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer le site dans la ville.</li> <li>- Favoriser la mise en œuvre des projets portés par le contrat et par la ville.</li> <li>- Améliorer la qualité paysagère de la ville et la mobilité.</li> <li>- Répondre aux attentes des nouveaux publics ciblés.</li> <li>- Développer l'attractivité touristique et économique de la ville.</li> <li>- Positionner BSM comme destination touristique : « vallée de montagne » complémentaire des « stations d'altitude ».</li> <li>- Créer des emplois directs et indirects.</li> </ul>				
<b>Maîtres d'ouvrages</b>				
Syndicat mixte d'aménagement (à créer) et/ ou commune de Bourg-Saint-Maurice.				
<b>Partenaires</b>				
Action 1 : Europe, Etat, Conseil général. Action 2 : Etat, MIHT, CCIT (pour la communication et la promotion des projets, ainsi que pour l'accompagnement des créateurs d'entreprises dans les secteurs d'activité liés au tourisme), privés.				
<b>Début de l'opération</b>				
Action 1 : Dès transfert du foncier et de l'immobilier (fin 2012 – début 2013). Action 2 : Appel à projet mi 2012 ; travaux fin 2013 - début 2014.				
<b>Délais de réalisation</b>				
Durée du contrat.				
<b>Plan de financement</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
<b>1. Mettre en œuvre le projet d'aménagement du quartier Bulle.</b>				
Estimation des aménagements publics.	8 000 000 €	Etat - CRSD (FRED)	3 000 000 €	37,5 %
		Autofinancement	5 000 000 €	62,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 000 000 €</b>	<b>100%</b>
<b>2. Soutenir l'accueil de projets touristiques privés.</b>				
Pour mémoire : financement des opérations dans le cadre d'un partenariat public - privé.				
<b>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</b>				
Accueil des projets définis par le présent contrat dans les délais fixés dans les fiches actions correspondantes. Ouverture du nouveau quartier sur la ville : fin 2015. Projets privés accueillis : hôtel minimum 3*, résidence de tourisme, eco-lodge, résidence seniors, centre des congrès, centre aqualudique, etc...fin 2015. Nombre d'emplois directs créés : 225. Nombre d'emplois indirects créés : 100. Evolution de la fréquentation touristique de BSM : 100% de lits supplémentaires (environ 2560 lits supplémentaires). Progression du chiffre d'affaire des commerces de centre bourg.				

<b>AXE 2</b>	INTITULE DE L'ACTION
FICHE ACTION N° 1.2	<b>Doter le territoire d'une offre de formation liée aux métiers de la montagne : expertise et mise en œuvre du projet de création de l'École Européenne Interprofessionnelle du Tourisme en Montagne (EEITM).</b>
<b><i>Diagnostic – constat</i></b>	
<p>Le tourisme représente le principal moteur de l'économie de la vallée. A ce titre, les exigences de la clientèle touristique, de plus en plus pointues, doivent être accompagnées par une augmentation des compétences, une meilleure professionnalisation des acteurs de cette filière, ce qui implique une bonne connaissance du territoire ainsi que la maîtrise des différentes pratiques.</p> <p>Le niveau de qualification en Tarentaise est globalement plus faible que pour le reste du département, la déscolarisation plus précoce.</p> <p>Le recrutement de saisonniers qualifiés est stratégique pour assurer la qualité de service et donc pour le développement de l'économie du territoire. Cela nécessite néanmoins d'avoir à disposition du personnel dont le niveau de formation est mis à jour régulièrement.</p> <p>En complément des structures de formations classiques existantes (notamment le lycée des métiers de Moutiers), la création d'une maison de la formation dédiée aux métiers de la montagne à Bourg-Saint-Maurice pourrait garantir la disponibilité sur le territoire de compétences adaptées à ses besoins spécifiques.</p> <p>Les hébergements et l'infrastructure de services et de restauration qui seront aménagés pour l'accueil des stagiaires en formation, pourront être mutualisés au profit du centre de séjours qui sera créé dans le cadre du contrat (fiche action 3.3) grâce à une programmation annuelle intelligente et à un aménagement des locaux prenant en compte les besoins de ces deux publics (apprentis en formation, enfants en classes transplantées, jeunes et familles en vacances).</p>	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
<p><b>1/ Définir les besoins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- besoins en formations pour répondre aux attentes des exploitants et des professionnels en stations et en fond de vallées, en appui des formations existantes, ainsi que pour favoriser le développement de l'emploi féminin ;</li> <li>- besoins en hébergement, en services et en restauration pour l'accueil des stagiaires de l'EEITM et, dans les créneaux et lits disponibles, le public du centre de séjours (classes transplantées dans le temps scolaire, enfants, jeunes, familles dans le temps des vacances) ;</li> <li>- autres moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette école ;</li> <li>- construction d'un compte d'exploitation prévisionnelle.</li> </ul> <p><b>2/ Après validation par le comité de site et les partenaires associés, conduire à partir d'un financement hors CRSD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>les études techniques</b> pour mettre en œuvre le projet, tenant compte de la réflexion sur la localisation de ces infrastructures au sein du quartier Bulle ;</li> <li>- <b>les travaux de construction/aménagement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réhabilitation du bâtiment 66 (1772 m<sup>2</sup> (SU)) : destination accueil type résidence hôtelière ;</li> <li>• réhabilitation de 4 bâtiments (61, 62, 63, 64 ; 10 000 m<sup>2</sup>(SU)) : destination hébergements collectifs ;</li> <li>• réhabilitation des salles ateliers (1800m<sup>2</sup>) : destination bâtiments blancs pour formation.</li> </ul> </li> </ul>	
<b><i>Objectifs - résultats attendus</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser l'environnement des entreprises touristiques de montagne par la promotion d'un outil de formation.</li> <li>- Répondre à l'ensemble des besoins des professionnels du tourisme de montagne.</li> <li>- Favoriser l'apprentissage.</li> <li>- Préparer les acteurs à l'économie d'innovation et de transition dans tous les domaines touristiques.</li> <li>- Renforcer la qualité des prestations offertes.</li> </ul>	

<b><i>Maîtres d'ouvrage</i></b>				
Etudes : Syndicat mixte de redynamisation du site de défense de Haute-Tarentaise. Investissement : Syndicat mixte d'aménagement à créer ou partenaire privé.				
<b><i>Partenaires</i></b>				
Europe, Etat, Conseil régional, Conseil général, Service Public de l'Emploi, lycée des métiers de Moutiers, rectorat, chambres consulaires, grandes entreprises liées au tourisme, fédérations professionnelles, Caisse des dépôts et consignations, structures d'animation économique. CCIT : participation à la mise en place de stages de formation en direction des professionnels du tourisme.				
<b><i>Début de l'opération</i></b>				
Signature CRSD.				
<b><i>Délais de réalisation</i></b>				
Expertise : 2012 Travaux : 2013 Accueil EEITM : 2015				
<b><i>Plan de financement</i></b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
<b><i>1. Définir les besoins.</i></b>				
Etude diagnostic bâti et faisabilité technique	30 000 €	Autofinancement	30 000 €	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	
<b><i>2. Conduire les études techniques et les travaux d'aménagement. (pour mémoire)</i></b>				
Maîtrise d'œuvre	900 000 €	A définir hors CRSD.	/	/
Travaux	8 100 000 €			

AXE 1	INTITULE DE L' ACTION
FICHE ACTION N° 1.3	<b>Développer l' offre foncière et immobilière disponible pour les entreprises.</b>
<b><i>Diagnostic - constat</i></b>	
<p>La Tarentaise-Vanoise, située en zone de montagne, ne dispose que d'une infime partie de son territoire (1,7 %) située à moins de 1500 m d'altitude et avec une pente de moins de 15%.</p> <p>Alors que le développement économique et la création d'emplois sont des objectifs prioritaires des communautés de communes, ce territoire connaît une importante pénurie de foncier à vocation économique. Il en résulte qu'actuellement, aucune réponse ne peut être apportée aux nombreuses demandes des entreprises locales.</p> <p>Bien loin d'être en capacité d'accueillir des projets exogènes, le territoire ne peut répondre aux projets endogènes, ce qui fragilise non seulement ses entreprises aujourd'hui contraintes, mais également le fonctionnement global de son économie avec le risque avéré d'une évasion forte des entreprises déjà présentes qui ne trouvent pas de réponses à leurs besoins de foncier pour leur développement. C'est évidemment le cas des communautés de communes de Haute-Tarentaise et du canton d'Aime.</p> <p>Afin de répondre à cette problématique, et malgré les zones existantes sur les deux cantons, les collectivités ont engagé au cours de ces dernières années des réflexions importantes pour identifier et mobiliser les espaces structurants susceptibles d'accueillir des zones d'activité et de répondre aux attentes des entreprises.</p> <p>Dans la continuité de la réflexion qui est lancée dans le cadre du SCOT Tarentaise-Vanoise (dont l'étude sur le foncier économique devrait rendre ses préconisations fin 2011), il est indispensable que les premières solutions envisagées par les collectivités des cantons de Bourg-Saint-Maurice et d'Aime ainsi que les opportunités rendues possible par le départ du 7<sup>ème</sup> BCA soient soutenues afin de stopper les départs d'entreprises, mais aussi permettre le développement d'activités nouvelles non saisonnières.</p> <p>Ces premières réponses tiennent compte des caractéristiques de ce territoire de montagne et s'articulent autour de deux sites principaux, le tènement foncier laissé vacant par le départ du 7<sup>ème</sup> BCA et la zone intercommunale de Plan Cruet, autour desquels il est nécessaire de développer des zones d'activité artisanales de plus petites tailles mais indispensables néanmoins. La volonté est bien de disposer d'une offre territoriale cohérente, structurée et organisée afin de permettre le développement de nos entreprises, en veillant à la qualification des zones ainsi qu'à une densification optimale voire en conservant la maîtrise du foncier.</p> <p><b><i>1/ Sur le canton de Bourg Saint-Maurice :</i></b> Développement d'activités économiques sur la commune de Bourg-Saint-Maurice.</p> <p><b><i>2/ Sur le canton d'Aime :</i></b> De la même manière que la réflexion menée sur l'ensemble du territoire de Tarentaise-Vanoise, la communauté de communes travaille à l'élaboration d'un schéma d'aménagement à son échelle, afin d'être en capacité de proposer aux entreprises une offre structurée.</p> <p>Autour d'un parc d'activité de taille conséquente à l'entrée ouest du canton (sur lequel une réflexion en matière d'immobilier à vocation économique est actuellement menée) qui sera destiné à des entreprises industrielles, de service à l'industrie ou artisanales, l'objectif est de disposer de zones d'activités complémentaires à vocation artisanale, de proximité, sur des sites qui s'organiseront autour du site principal, et qui tiendront compte des contraintes de ce territoire. Une attention particulière sera portée par l'intercommunalité en direction des projets des territoires les plus directement impactés (en termes de population, économiques...) par le départ du 7<sup>ème</sup> BCA, que sont les communes de Bellentre et de Landry.</p> <p>L'ensemble de ces projets, prendra en compte la rareté du foncier en Tarentaise et la notion de développement durable (densification du bâti : bâtiments mitoyens ou en étages /mutualisation de certains équipements : stationnement...).</p> <p>Au global le projet cantonal offrira <i>a minima</i> une quarantaine de lots et concernera une centaine d'emplois. Il s'agira non seulement de favoriser la création d'emplois nouveaux mais également d'éviter de perdre des emplois existants liés à des départs d'entreprises ne trouvant pas de disponibilités foncières localement pour assurer leur développement.</p>	

<p>Ce projet cantonal concernera notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le parc d'activités de Plan Cruet : Site situé entre les communes d'Aime et de Centron, à proximité de la RN 90, axe routier structurant de la Tarentaise, susceptible d'accueillir des entreprises portant des projets de petites industries, de services à l'industrie, d'artisanat...</li> </ul> <p>Ce site, de par son envergure, pourrait être labellisé « Pôle économique territorial » par le Conseil général de la Savoie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parcs d'activités de proximité : Création/extension de ZA de moindres superficies, à proximité de la RN90, permettant de tenir compte de la géographie cantonale et d'équilibrer l'offre sur le territoire, en dotant si possible les communes éloignées du parc d'activité principal, qui sont également les plus fortement impactées par le départ du 7° BCA, à savoir Landry et Bellentre.</li> </ul>
<b><i>Description de l'action</i></b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Acquérir le foncier</li> <li>2. Conduire les études et les travaux d'aménagement : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la réalisation des études d'aménagements (étude, permis de construire, maîtrise d'œuvre) ;</li> <li>b. la viabilisation des terrains appartenant aux zones considérées ;</li> <li>c. l'aménagement des accès et de la signalétique.</li> </ol> </li> <li>3. Promouvoir les emprises : Définir une stratégie de promotion</li> </ol>
<b><i>Objectifs - résultats attendus</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regroupement des activités économiques afin de densifier et d'optimiser l'usage du foncier.</li> <li>- Lutte contre la délocalisation d'entreprises et donc d'emplois en dehors des cantons de Haute-Tarentaise par manque de foncier disponible.</li> <li>- Accueil d'activités économiques et d'emplois nouveaux.</li> <li>- Accueil de nouvelles familles.</li> <li>- Favoriser l'implantation d'entreprises diversifiées afin de sortir du modèle économique de la saisonnalité et être en capacité de proposer des emplois plus diversifiés.</li> </ul>
<b><i>Maîtres d'ouvrage</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pépinière – hôtel d'entreprises - bâtiment mixte artisanat/tertiaire : MIHT ou partenaire privé ou syndicat d'aménagement (à créer) ou commune.</li> <li>- Zones de proximité : CCCA et communes</li> <li>- Promotion : Structure d'animation économique territoriale.</li> </ul>
<b><i>Partenaires</i></b>
<p>Europe, Etat, Conseil régional, Conseil général, CCI, CMA, entreprises privées, acteurs de l'emploi, structure en charge du développement économique. CCIT : pour la communication et la promotion des projets.</p>
<b><i>Début de l'opération</i></b>
<p>Canton d'Aime (zone intercommunale et ZA complémentaires de proximité) : dès signature CRSD Commune de Bourg-Saint-Maurice : 2013.</p>
<b><i>Délais de réalisation</i></b>
<p>Canton d'Aime :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- acquisition foncier : fin 2012 ;</li> <li>- marchés travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2013 ;</li> <li>- travaux : achevés pour fin 2014.</li> </ul> <p>Commune Bourg-Saint-Maurice :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- études (marchés travaux) : 1<sup>er</sup> semestre 2013 ;</li> <li>- travaux : achevés pour 2014/2015.</li> </ul>

<b>Plan de financement</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
<b>Aménagement de la pépinière – hôtel d’entreprises - bâtiment mixte (tertiaire +artisanal).</b>				
Etude de besoin, étude de faisabilité, Etude APS, maîtrise d’œuvre + travaux	2 500 000 €	Etat – CRSD (FNADT)	400 000 €	16,0 %
<i>Coût opération= 2 000€ x 1 250m<sup>2</sup> = 2 500 000 €</i>		Autofinancement (dont recettes)	2 100 000 €	84,0 %
<b>Total 1</b>	<b>2 500 000 €</b>	<b>Total 1</b>	<b>2 500 000 €</b>	<b>100%</b>
<b>Aménagement des zones d’activité du canton d’Aime</b>				
<u>Acquisition foncière :</u>		Hypothèse revente du terrain aménagé :		
ZA Plan Cruet (Base : 72 000 m <sup>2</sup> x 5 €/m <sup>2</sup> )	400 000 €	30 000 m <sup>2</sup> cessibles x 40 €/m <sup>2</sup> 15 000m <sup>2</sup> (Landry / Bellentre) x 40 €/m <sup>2</sup>	1 200 000 € 600 000 €	
Parcs d’activité de proximité : 100k€ x2	200 000 €	<b>Base subventionnable : 1 200 000 €</b>		
		Etat – CRSD (FNADT)	300 000 €	25,0 %
<u>Etude APS, maîtrise d’œuvre, honoraires et travaux :</u>		Etat – DETR (2012)	100 000 €	8,3 %
ZA Plan Cruet	1 500 000 €	Conseil général (Pôle Territorial Economique)	300 000 € (150 k€ x2)	25,0 %
Parcs d’activité de proximité	900 000 € (450 k€ x 2)	Autofinancement (CCCA et communes)	500 000 €	41,7 %
<b>Total 2</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>Total 3</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>100%</b>
<b>Promouvoir les entreprises.</b>				
Actions de communication : salons, plaquettes, publicité	10 000 €	Etat – CRSD (FNADT)	5 000 €	50 %
		Autofinancement	5 000 €	50 %
<b>Total 3</b>	<b>10 000 €</b>	<b>Total 3</b>	<b>10 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 510 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 510 000 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Critères d’évaluation - effets attendus - indicateurs</b>				
Nombre d’entreprises accueillies et d’emplois générés par le contrat :				
- Pour les ZA du canton d’Aime: de 20 à 40 entreprises, 100 emplois.				
- Pour la commune de Bourg-Saint-Maurice:				
• Pépinière : 15 entreprises, 35 emplois à trois ans ;				
• Hôtel de bureau : à définir en fonction des études de besoin ;				
• Bâtiment mixte (tertiaire + artisanal) : 20 entreprises, 70 emplois à 3 ans.				

<b>AXE 1</b>	INTITULE DE L' ACTION
FICHE ACTION N° 1.4	<b>Soutenir le développement du photovoltaïque.</b>
<i><b>Diagnostic - constat</b></i>	
<p>Les communes de la vallée de la Haute-Tarentaise situées sur l'adret bénéficient d'un niveau d'ensoleillement important, aussi bien en nombre de jours annuels qu'en intensité.</p> <p>Non propices de ce fait à l'accueil d'activités liées aux sports et loisirs de haute montagne, elles peuvent en revanche être valorisées par l'accueil de projets photovoltaïques, pour les parties non agricoles et présentant des caractéristiques techniques favorables (pente, proximité d'un centre/nœud de distribution électrique). Ce type d'activité économique, bien qu'il nécessite un investissement initial relativement lourd, peut permettre, par la revente d'énergie électrique, un retour sur investissement significatif à moyen terme.</p> <p>Plusieurs communes du canton d'Aime se montrant intéressées par la thématique (des réflexions ayant eu lieu sur Granier/Valezan), ce type de projet permettrait une diversification des ressources des collectivités afin d'être moins dépendants de l'économie touristique et agricole, et de lutter contre le déséquilibre stations/vallées – adrets lié à la part dominante du tourisme hivernal.</p> <p>La pré-étude technique d'opportunité conduite par la commune de Granier pour un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les talus de la station de phyto-épuration le confirme.</p>	
<i><b>Description de l'action</b></i>	
<p><b>Engager une étude de faisabilité :</b></p> <p>Une étude sera réalisée afin d'analyser l'opportunité et la faisabilité de la réalisation de fermes solaires à l'échelle du canton d'Aime, qui comprendrait à la fois la localisation des sites de production possibles, mais qui prendrait également en compte des aspects juridiques et financiers dans le montage de ces projets (en tenant compte des variations et de la probable baisse du prix de rachat de l'électricité par EDF, des possibilités d'investissement public et privé...).</p> <p><b>Engager une étude technique :</b></p> <p>Cette étude serait complétée par une étude technique plus poussée en matière de faisabilité technique, notamment en terme de génie civil, pour la réalisation des infrastructures sur les sites pré-identifiés (ex : Granier).</p> <p>Pour mener à bien de tels projets, qui nécessitent des compétences techniques spécifiques, les collectivités territoriales intéressées doivent s'appuyer sur une assistance juridique, technique et commerciale appropriée. Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera donc mandatée pour accompagner la communauté de communes d'accueil dans les phases d'élaboration, de réalisation et de suivi du projet.</p>	
<i><b>Objectifs - résultats attendus</b></i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une vision précise du potentiel du territoire en matière de production d'énergie photovoltaïque.</li> <li>- Inscription du territoire dans une perspective de développement durable.</li> </ul>	
<i><b>Maître d'ouvrage</b></i>	
CC Canton d'Aime.	
<i><b>Partenaires</b></i>	
Etat, Conseil régional, Conseil général, communes concernées, ErDF, partenaires privés, association (RAEE, HESPUL ASDER...).	
<i><b>Début de l'opération</b></i>	
Après la signature du CRSD.	
<i><b>Délai de réalisation</b></i>	
2012.	

<i>Plan de financement</i>				
<i>Principaux postes de dépenses</i>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Etude d'identification des sites + aspects juridiques / techniques et financiers	50 000 €	Etat – CRSD (FRED)	15 000 €	30 %
		CTS département	12 500 €	25 %
		Autofinancement	22 500 €	45 %
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	<b>100%</b>
<i>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</i>				
L'étude permettra d'apporter une lisibilité sur l'opportunité de développer des infrastructures photovoltaïques sur le canton.				

<b>AXE 1</b>	INTITULE DE L' ACTION
FICHE ACTION N° 1.5	<b>Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables.</b>
<b><i>Diagnostic – constat</i></b>	
<p>Avec son image de marque liée au tourisme, le territoire de Haute-Tarentaise possède des atouts et des leviers de développement non négligeables qu'il convient de mobiliser afin de pallier les différentes difficultés qu'il peut rencontrer. Afin de favoriser la volonté d'un essor économique, il est souhaitable de mettre en œuvre une action concertée sur l'ensemble des aspects qui concourent à l'accueil d'activités structurantes et, ainsi, d'optimiser les moyens humains, les ressources techniques et les concours financiers dans une perspective de meilleure synergie des actions et de coopération des acteurs.</p> <p>En matière de prospection, notamment exogène, une dynamisation efficace suppose un travail collaboratif et permanent entre les différents acteurs concernés : nationaux (AFII), régionaux, départementaux (chambres consulaires, Agence Economique de la Savoie), ainsi que les cabinets de réindustrialisation mandatés, le cas échéant, pour accompagner des restructurations d'entreprises.</p> <p>En matière de mobilisation des aides proposées aux porteurs de projet (aides financières, aides à la formation, conditions d'accueil), l'offre formulée par un territoire constitue un élément d'attractivité significatif pour l'accueil et/ou le développement d'activités créatrices d'emplois, en particulier sur un territoire rural.</p> <p>A l'endogène, l'appui financier appréciable en termes de trésorerie et d'effet levier sur les banques, et l'implication du territoire au montage du projet, peuvent favoriser la décision de l'entrepreneur à engager son projet. A l'exogène, compte tenu de la concurrence des territoires entre eux pour capter des projets économiques, le niveau d'aides proposées permet de renforcer l'attractivité d'un bassin d'emploi et ainsi de favoriser l'implantation d'entreprises.</p> <p>Dans les deux cas, pour être efficace, l'offre proposée par le territoire, à considérer dans sa globalité (foncier, aides à l'investissement, aides à l'emploi, infrastructures, accueil...), doit se caractériser par sa clarté, sa rapidité de mise en œuvre et son effet démultiplicateur.</p>	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
<p><b>Aider, accompagner les projets endogènes et exogènes des entreprises :</b></p> <p>Le développement des entreprises sur le territoire du contrat doit conduire à favoriser la création d'emplois durables. Pour les projets fortement créateurs d'emplois, un accompagnement des porteurs de projets devra être conduit par un travail coordonné et en réseau des acteurs concernés :</p> <p>➤ <b><i>Par une mobilisation large des dispositifs d'aides individuelles aux entreprises proposés par l'ensemble des partenaires :</i></b></p> <p>Conformément aux règles d'intervention et d'éligibilité communautaires et de celles spécifiques à chaque dispositif, les aides suivantes pourront être affectées de façon cumulative ou isolée à l'accompagnement d'un projet de développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aides sous forme de subventions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- fonds pour les restructurations de la défense (FRED),</li> <li>- fonds issus des conventions Etat-entreprise au titre de l'article L 1233-84 du code du travail<sup>3</sup></li> <li>- tout autre dispositif d'aide à destination des entreprises (Etat, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseil général de la Savoie, aides locales, ... ) ;</li> </ul> </li> <li>• aides sous forme de prêts participatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- prêts bonifiés de la société de financement pour la réforme et le développement (SOFIRED),</li> <li>- tout autre dispositif d'aide à destination des entreprises : OSEO, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseil général de la Savoie, ...</li> </ul> </li> <li>• aides sous forme de prêts à taux zéro sans garantie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- prêts d'honneur Savoie Initiative Tarentaise,</li> <li>- prêts NACRE.</li> </ul> </li> </ul>	

<sup>3</sup> Fonds privés.

➤ **Par la mise en œuvre des aides directes au conseil et à la formation.**

Conformément aux règles d'intervention et d'éligibilité spécifiques à chaque dispositif et sous réserve que les différentes règles et plafonds applicables soient respectés, les projets d'implantation et de développement d'activités pourront, en complément de l'appui apporté par les différents partenaires, être soutenus par la mobilisation des dispositifs d'aides individuelles aux entreprises du Conseil régional Rhône-Alpes et par un appui financier spécifique apporté par le fonds de restructuration défense (FRED).

Ils pourront en outre bénéficier, en fonction des caractéristiques des publics recrutés, des mesures de droit commun d'aide à l'embauche (contrat unique d'insertion, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage...).

➤ **Par une mobilisation coordonnée de ces dispositifs et une animation organisée :**

Pour garantir la clarté et la rapidité de l'accompagnement d'un projet, le dossier de demande d'aide sera présenté et instruit de façon coordonnée. Pour cela, il y a lieu de s'appuyer sur l'organisation existante du territoire, ainsi que sur des modes opératoires déjà éprouvés.

Aussi, sous l'autorité du sous-préfet d'Albertville, un comité technique, rassemblant les différents partenaires économiques intervenants sur le territoire sera installé. Ses modalités d'action et sa composition seront validées par le comité technique défini à l'article 8 du présent contrat.

**Objectifs - résultats attendus**

- Favoriser le dynamisme économique du territoire et l'émergence de projets générateurs d'emplois pérennes.
- Favoriser les coopérations et renforcer les partenariats.
- Promouvoir le territoire et ses atouts économiques (outils de présentation de l'offre territoriale).
- Stimuler l'envie d'entreprendre.
- Permettre la création d'emplois durables.

**Maître d'ouvrage**

Etat en lien avec la structure d'animation économique territoriale.

**Partenaires**

Conseil régional, Conseil général, DDFIP, Banque de France, DIRECCTE (pôle économique, unité territoriale de Savoie), OSEO, chambres consulaires, Agence Economique de la Savoie, Albertville Tarentaise Expansion. CCIT : pour l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises via les prestations de son espace Entreprendre (sensibilisation, formation, conseils individualisés).

**Début de l'opération**

Signature CRSD.

**Délai de réalisation**

2012 à 2015.

**Plan de financement**

Dispositifs d'aide à l'emploi	Base de l'aide	Enveloppe prévisionnelle
<b>Aides directes à l'emploi.</b>		
Ministère défense : FRED	Subvention. Emplois créés en CDI ou emplois sauvegardés. Nombre minimum d'emplois créés : 3	600 000 €
<b>Aides au conseil et à la formation.</b>		
Ministère défense : FRED – aide au conseil et à la formation	Jusqu'à 50 % du montant des dépenses éligibles pour un montant des dépenses éligibles	50 000 €
Etat – crédits sectoriels UT-DIRECCTE : FNE formation	Appui aux actions collectives	50 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>700 000 €</b>

**Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs**

Nombre d'emplois créés : minimum 400 sur la durée du contrat.

Nombre de salariés accompagnés par une formation : minimum 10 sur la durée du contrat.

Nombre de jours de formation accompagnés : minimum 5 jours sur la durée du contrat.

<b>AXE 2</b>	INTITULE DE L' ACTION			
FICHE ACTION N° 2.1	<b>Conduire les études de faisabilité des projets de création du CNSHN et de l'EEITM.</b>			
<b><i>Diagnostic – constat</i></b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le choix des modèles juridique et économique est déterminant des conditions de réussite à long terme des services proposés aux différents usagers ciblés.</li> <li>- L'ensemble constitué par le CNSHN et l'EEITM mérite un mode de gestion unique, notamment dans l'objectif d'optimiser les charges générales et de mutualiser les centres de coûts et de profit.</li> <li>- Dans cette démarche, il semble prudent en première approche, d'adjoindre de nouveaux centres de profits potentiels, voire des espaces construits ou à construire de valorisation foncière, ceci dans l'objectif clairement affiché de réduire le plus possible le coût global pour la collectivité, tant en investissement qu'en fonctionnement et maintenance.</li> <li>- Par ailleurs, pour éviter à la fois des surcoûts lors de la réhabilitation et des retours qualité médiocres lors de l'utilisation, il conviendrait de prendre le temps d'une étude préalable de type coûts/bénéfices afin d'aider à la décision de l'implantation la plus pertinente possible des différentes composantes de la redynamisation du site.</li> </ul>				
<b><i>Description de l'action</i></b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les résultats d'exploitation prévisionnelle par unité fonctionnelle : CNSHN – EEITM – espaces de valorisations foncières.</li> <li>- Définir ainsi un périmètre d'exploitation « aux risques et périls » potentiellement équilibré.</li> <li>- Etudier la faisabilité d'un contrat de partenariat en relation avec la Mission d'appui aux partenariats public-privé du ministère du budget (urgence, complexité, avantage économique).</li> </ul>				
<b><i>Objectifs - résultats attendus</i></b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un périmètre large aux risques et périls de l'exploitant dans le cadre d'un modèle juridique pérenne, offrant les meilleures garanties de qualité de service sur le long terme.</li> <li>- Diminuer les coûts totaux pour la collectivité maître d'ouvrage en charge de l'intérêt général.</li> <li>- Assurer un choix pertinent d'implantation des différents espaces de services au regard des coûts d'aménagements et des bénéfices attendus.</li> </ul>				
<b><i>Maîtres d'ouvrage</i></b>				
Syndicat mixte de redynamisation de site de défense de Haute-Tarentaise.				
<b><i>Partenaires</i></b>				
Conseil général, Etat, commune de Bourg-Saint-Maurice.				
<b><i>Début de l'opération</i></b>				
Début 2010.				
<b><i>Délai de réalisation</i></b>				
Rendu de l'étude : fin 2012.				
<b><i>Plan de financement</i></b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Etudes de faisabilité et techniques	393 000 €	Autofinancement	650 000 €	100 %
Définition des besoins (période 2010 à 2011) (Valorisation du travail du chargé d'étude)	257 000 €			
<b>Total</b>	<b>650 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>650 000 €</b>	100 %
<b><i>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</i></b>				
Expertise complète (montage juridique, prospective économique...) sur le CNSHN, EEITM.				

<b>AXE 2</b>	INTITULE DE L'ACTION
FICHE ACTION N° 2.2	<b>Développer l'image sportive pour renforcer l'attractivité du territoire : expertise et mise en oeuvre du projet de création du centre national de ski de haut niveau (pôle d'excellence de haut niveau)</b>
<b><i>Diagnostic – constat</i></b>	
<p>Le territoire nourrit depuis longtemps une vocation touristique au positionnement « sportif » : l'implantation du futur Centre National de Ski de Haut Niveau (CNSHN) va conforter cette image d'un domaine skiable de qualité de haute valeur.</p> <p>Le CNSHN sera la locomotive d'une économie axée sur l'environnement « santé » du sportif. Le territoire mettra en valeur une offre de soins articulée autour de ce centre.</p> <p>Le CNSHN sera aussi un centre de formation spécialisé sur les publics difficiles (forte mobilité). A cette occasion, seront expérimentés des apprentissages innovants autour des technologies de l'information, de la communication et de l'éducation (TICE).</p> <p>Au-delà de cette dimension « sports d'hivers et de montagne », le territoire souhaite capitaliser sur une image de territoire sportif plus global et moins spécialisé, afin d'attirer un plus large public. Pour cela, il mise sur des infrastructures capables d'accueillir et de satisfaire tous les niveaux. Cela contribuerait de plus à diversifier les activités et l'attractivité estivale et de proposer des accueils spécialisés envers tous les publics sportifs (valides ou en situation de handicap, ou tout simplement pour les publics qui recherchent un retour à l'activité sportive dans un environnement médicalisé ou pas).</p> <p>L'arrivée du CNSHN à Bourg-Saint-Maurice est l'occasion d'enrichir l'offre d'infrastructures et de services sur le territoire.</p> <p>Le Centre National est dédié à la formation sportive et à la préparation aux podiums. La qualité des infrastructures sportives, mais aussi leur « disponibilité » sont indispensables à la réussite du projet sportif de la FFS.</p> <p>Pour autant, les responsables locaux sont mobilisés sur la question du plein emploi des installations sportives et de leur mutualisation optimale.</p>	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
<p><b>1. Consolider le modèle juridique et économique du projet.</b></p> <p><i>Après validation par le comité de site et les partenaires associés :</i></p> <p><b>2. Construire le CNSHN-Pôle d'excellence de Haut Niveau « base de vie ».</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir le foncier ;</li> <li>- Recomposer un nouveau plan masse en intégrant l'objectif de mieux utiliser l'espace et de concentrer les fonctions du CNSHN dans l'infrastructure dédiée pour optimiser les charges d'exploitation (énergie, ménages, etc.) ;</li> <li>- Produire (en accord avec la FFS) une nouvelle analyse fonctionnelle et un nouveau planning ;</li> <li>- Concevoir un cahier des charges pour lancer une mission de programmation et définition d'un coût d'objectif ;</li> <li>- Lancer un concours d'architecte ;</li> <li>- Engager les travaux.</li> </ul> <p><b>3 – Aménager les équipements sportifs de la collectivité au service des sportifs de haut niveau.</b></p>	
<b><i>Objectifs - résultats attendus</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'image sportive du territoire.</li> <li>- Renforcer l'attractivité de la Haute-Tarentaise pour des publics jeunes et sportifs.</li> <li>- Créer des emplois ciblés et fixer de façon pérenne la population.</li> <li>- Capitaliser l'expérience en ingénierie de formation adaptée aux cycles d'activités.</li> <li>- Accueillir des sportifs à l'année.</li> <li>- Doter le CNSHN et les associations locales d'installations sportives de qualité pour permettre l'organisation des entraînements.</li> </ul>	

<b>Maîtres d'ouvrage</b>				
- Construction de la base de vie et des équipements sportifs mutualisés : syndicat mixte d'aménagement à créer. - Piste dédiée : commune de BSM.				
<b>Partenaires</b>				
Etat, Conseil régional, Conseil général, FFS, fédérations sportives, compagnie des Alpes, autres partenaires privés.				
<b>Début de l'opération</b>				
Automne 2011 pour le Pôle d'excellence de Haut Niveau « base de vie ». Equipements sportifs : à planifier en plusieurs phases.				
<b>Délais de réalisation</b>				
Expertise : fin 2011. Travaux : avril 2013 à décembre 2014. Accueil CNSHN : septembre 2015.				
<b>Plan de financement</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
<b>1/ Etudes et maîtrise d'œuvre</b>				
Etude de programmation	30 000 €	Autofinancement (syndicat mixte étude)	30 000 €	100 %
Etudes, maîtrise d'œuvre « base de vie » et équipements sportifs	1 000 000 €	Autofinancement (syndicat mixte aménagement à créer)	1 000 000 €	100 %
<b>Total 1</b>	<b>1 030 000 €</b>	<b>Total 1</b>	<b>1 030 000 €</b>	
<b>2/ Travaux base de vie</b>				
Travaux et investissement mobilier	9 850 000 €	Etat - CRSD (FNADT)	995 000 €	10,1 %
		Etat - CNDS <sup>4</sup>	1 500 000 €	15,2 %
		Autofinancement (syndicat mixte aménagement à créer)	7 355 000 €	74,7 %
<b>Total 2</b>	<b>9 850 000 €</b>	<b>Total 2</b>	<b>9 850 000 €</b>	
<b>3/ Equipements sportifs (au profit du CNSHN et des collectivités locales)</b>				
- Salle multi sports	5 000 000 €	Autofinancement (syndicat mixte aménagement à créer)	6 500 000 €	100 %
- Piste d'athlétisme et stade	1 500 000 €			
<b>Total 3</b>	<b>6 500 000 €</b>	<b>Total 3</b>	<b>6 500 000 €</b>	
<b>4/ Construction d'une piste dédiée</b>				
Etudes	145 000 €	Autofinancement (BSM)	145 000 €	100%
<i>Sous-total</i>	<i>145 000 €</i>	<i>Sous-total</i>	<i>145 000 €</i>	
Travaux (dont AMO)	3 050 000 €	Etat - CNDS	650 000 €	21,3 %
		Conseil général	250 000 €	8,2 %
		Arcs Domaine Skiable	305 000 €	10,0 %
		Autofinancement (BSM)	1 845 000 €	60,5 %
<i>Sous-total</i>	<i>3 050 000 €</i>	<i>Sous-total</i>	<i>3 050 000 €</i>	<i>100%</i>
<b>Total 4</b>	<b>3 195 000 €</b>	<b>Total 4</b>	<b>3 195 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>20 575 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 575 000 €</b>	

<sup>4</sup> Ce montant correspond à la somme plancher que le CNDS affectera sur ce projet compte-tenu des éléments connus à ce jour.

AXE 3	INTITULE DE L' ACTION
FICHE ACTION N° 3.1	<b>Développer l'offre culturelle, touristique et de loisirs.</b>
<b><i>Diagnostic – constat</i></b>	
<p>L'attractivité d'un territoire, et à plus forte raison en montagne, dépend beaucoup de la qualité de ses équipements. Cela exige ainsi de développer une gamme de services avec le souci permanent de diversifier et d'adapter l'offre en matière de culture et de loisirs. L'offre culturelle locale étant insuffisante sur le canton de Bourg-Saint-Maurice, tant pour la clientèle touristique que pour la population permanente, le territoire de Haute-Tarentaise souhaite favoriser le développement du culturel, le rendre accessible à tous et, pour ce faire, disposer de lieux culturels adaptés et complémentaires sur le canton notamment en fond de vallée.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'objectif de renforcer l'attractivité du territoire, de manière à fixer la population permanente et diversifier l'offre touristique.</p> <p>Cette dynamique de développement doit s'appuyer sur un programme de réhabilitation d'infrastructures pour leur donner une vocation culturelle en tenant compte des spécificités du territoire (espace transfrontalier).</p>	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
<p><b>1/ Créer un centre d'activités culturelles et patrimoniales</b> (centre culturel cantonal transfrontalier (CCCT) Séez : « Séez, porte du col du Petit Saint Bernard ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet 1 : Réhabilitation et extension du foyer rural ;</li> <li>- Volet 2 : Création d'une bibliothèque (rénovation d'un bâtiment existant).</li> </ul> <p>Pour cela, les opérations suivantes seront mises en œuvre successivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de dimensionnement ;</li> <li>- Elaboration d'un programme d'investissement ;</li> <li>- Conduite des travaux d'aménagement.</li> </ul> <p><b>2/ Témoignage du passage du 7<sup>ème</sup> BCA à Bourg-Saint-Maurice</b> Un lieu de témoignage du passage du 7<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs Alpins à Bourg-Saint-Maurice sera aménagé dans des conditions à définir hors contrat.</p>	
<b><i>Objectif - résultat attendu</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'offre culturelle en tenant compte des spécificités du territoire.</li> <li>- Accueillir de nouvelles populations et création d'emplois indirects liés à l'optimisation de l'attractivité touristique et locale.</li> </ul>	
<b><i>Maîtres d'ouvrage</i></b>	
<p>Réhabilitation du foyer rural pour la création du CCCT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude : syndicat mixte d'étude</li> <li>- Travaux : commune de Séez ou MIHT.</li> </ul> <p>Création de la bibliothèque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude et travaux : commune de Séez.</li> </ul>	
<b><i>Partenaires</i></b>	
Europe, Etat, Conseil régional, Conseil général, office de tourisme, partenaires privés.	
<b><i>Début de l'opération</i></b>	
<p>Centre culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de dimensionnement préalable : 1<sup>er</sup> semestre 2011 ;</li> <li>- Travaux : Signature CRSD.</li> </ul> <p>Création de la bibliothèque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux : 2013.</li> </ul>	
<b><i>Délais de réalisation</i></b>	
<p>Etudes : 1<sup>er</sup> semestre 2011.          Prospection investisseurs : mars 2012.          Travaux : 2013 - 2014.</p>	

<b>Plan de financement</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
<b>1. Création du centre d'activités culturelles et patrimoniales : réhabilitation du foyer rural.</b>				
Etudes	18200 €	Autofinancement	18 200 €	100 %
<i>Sous-total 1.1</i>	<i>18 200 €</i>	<i>Sous-total 1.1</i>	<i>18 200 €</i>	
Travaux	1 500 000 €	Etat – CRSD (FNADT)	300 000 €	20,0 %
		Etat – DETR (2012)	200 000 €	13,3 %
		Conseil général (CTS)	300 000 €	20,0 %
		Autofinancement <sup>5</sup>	700 000 €	46,7 %
<i>Sous-total 1.2</i>	<i>1 500 000 €</i>	<i>Sous-total 1.2</i>	<i>1 500 000 €</i>	<i>100 %</i>
<b>Total 1</b>	<b>1 518 200 €</b>	<b>Total 1</b>	<b>1 518 200 €</b>	
<b>2. Création du centre d'activités culturelles et patrimoniales : création d'une bibliothèque.</b>				
Etudes	55 000 €	Autofinancement	55 000 €	100 %
<i>Sous-total 2.1</i>	<i>55 000 €</i>	<i>Sous-total 2.1</i>	<i>55 000 €</i>	
Travaux	550 000 €	Etat – CRSD (FRED)	168 000 €	30,3 %
		Conseil général (CTS)	70 000 €	12,6 %
		Autofinancement <sup>6</sup>	317 000 €	57,1 %
<i>Sous-total 2.2</i>	<i>555 000 €</i>	<i>Sous-total 2.2</i>	<i>555 000 €</i>	
<b>Total 2</b>	<b>610 000 €</b>	<b>Total 2</b>	<b>610 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 128 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 128 200 €</b>	
<b>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés : 1 temps plein + emplois temps partiels + impact indirect positif.</li> <li>- Fréquentation touristique (nombre de touristes par jour) : en attente des résultats de l'étude en cours.</li> <li>- Fréquentation locale (nombre d'habitants par jour) : en attente des résultats de l'étude en cours.</li> </ul>				

<sup>5</sup> Une aide au titre du CDRA (Conseil régional) a été sollicitée. En cas d'attribution, la subvention attribuée viendra en diminution de l'autofinancement du maître d'ouvrage.

<sup>6</sup> Une aide au titre de la DGD (Etat) a été sollicitée. En cas d'attribution, la subvention attribuée viendra en diminution de l'autofinancement du maître d'ouvrage.

<b>AXE 3</b>	INTITULE DE L'ACTION			
FICHE ACTION N° 3.2	<b>Développer une offre résidentielle sur le site de Vulmix.</b>			
<b><i>Diagnostic - constat</i></b>				
L'emprise militaire de Vulmix sera libérée pour sa majeure partie par le ministère de la défense fin 2012. D'une superficie de 5,5 ha, elle est constituée de 20 bâtiments et d'un fort. Situé à proximité du village de Vulmix et à 10 minutes en voiture du centre ville de Bourg-Saint-Maurice, ce site pourrait permettre accueillir de nombreuses activités.				
<b><i>Description de l'action</i></b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'un appel à concurrence (sous une forme à définir entre bail, concession, vente) pour identifier un partenaire privé en capacité de porter un projet de requalification de l'emprise de Vulmix afin d'y accueillir un projet immobilier résidentiel ou de vacances (conception, financement, construction, exploitation, maintenance).</li> <li>- Réalisation des travaux de voirie et des réseaux extérieurs nécessaires à la réalisation du projet.</li> </ul>				
<b><i>Objectifs - résultats attendus</i></b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Requalifier le site militaire.</li> <li>- Créer des emplois directs et indirects.</li> <li>- Générer une redevance significative pour la commune.</li> </ul>				
<b><i>Maîtres d'ouvrage</i></b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes (assistance à maîtrise d'ouvrage), VRD : commune de Bourg-Saint-Maurice.</li> <li>- Réalisation du projet en maîtrise d'ouvrage privé : partenaire privé.</li> </ul>				
<b><i>Partenaires</i></b>				
A définir.				
<b><i>Début de l'opération</i></b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à projet : Début 2012.</li> <li>- Travaux : 2013.</li> </ul>				
<b><i>Délais de réalisation</i></b>				
Etude : dès signature du CRSD. Travaux : 2013.				
<b><i>Plan de financement</i></b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Maîtrise d'œuvre	300 000 €	Autofinancement	300 000 €	100 %
<b>Total 1</b>	<b>300 000 €</b>	<b>Total 1</b>	<b>300 000 €</b>	
- Réfection à neuf des voiries	240 000 €	Etat - CRSD (FRED)	76 587 €	5,6 %
- Réfection à neuf des réseaux secs et humides	1 122 000 €	Autofinancement	1 285 413 €	94,4 %
<b>Total 2</b>	<b>1 362 000 €</b>	<b>Total 2</b>	<b>1 362 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 662 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 662 000 €</b>	
<b><i>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</i></b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois directs : à définir en fonction du choix du projet.</li> <li>- Nombre d'emplois indirects: à définir en fonction du choix du projet.</li> </ul>				

<b>AXE 3</b>	INTITULE DE L' ACTION
FICHE ACTION N° 3.3	<b>Sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Bourg-Saint-Maurice (versant des Arcs)</b>
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>Le schéma directeur d'alimentation en eau potable approuvé en 2009 démontre que l'alimentation en eau potable du versant des Arcs est critique et nécessite un renforcement des ressources en eau en situation actuelle et en situation future.</p> <p>Aujourd'hui, la distribution de l'ensemble des besoins est assurée grâce au très bon état du réseau. Toutefois, la gestion d'une crise, même minime, engendrerait des coupures d'eau.</p> <p>Sur cet état de fait, des consommations supplémentaires et une dégradation des réseaux ne peuvent être envisagées. Cette situation ne permet pas d'assurer la pérennité de la distribution en eau demandée par les services de l'Etat.</p> <p>La conséquence immédiate de cette situation est le gel de l'attribution de permis de construire sur le secteur des Arcs, ce qui constitue un frein bloquant au développement du territoire et handicape lourdement la redynamisation du territoire et la réhabilitation des stations.</p> <p>La sécurisation de l'alimentation en eau potable du versant des Arcs constitue donc la première étape dans le cadre d'une démarche de requalification et modernisation des stations des Arcs qui ont 40 ans et qui nécessitent une vaste opération de requalification afin de conserver leur statut et ainsi faire face à la concurrence.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p><b>1. Conduire une étude de faisabilité.</b></p> <p>L'objectif de cette étude est de trouver une ressource pour sécuriser l'alimentation en eau potable et chiffrer le montant de travaux permettant le captage de la ressource.</p> <p><b>2. Engager une mission de maîtrise d'œuvre.</b></p> <p>Une fois le nouveau mode d'alimentation en eau potable trouvé et choisi, il conviendra de missionner un maître d'œuvre pour dimensionner le projet, suivre le chantier, réaliser le dossier loi sur l'eau, etc..</p> <p><b>3. Conduire les travaux.</b></p>	
<i>Objectifs - résultats attendus</i>	
<p><u>Objectifs directs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécuriser l'alimentation en eau potable des Arcs.</li> <li>- Permettre l'attribution de permis de construire sur les Arcs.</li> <li>- Permettre le développement et la requalification de la station des Arcs.</li> </ul> <p><u>Objectifs indirects :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux attentes de la clientèle (en requalifiant les stations).</li> <li>- Dynamiser les Arcs.</li> <li>- Faire profiter au chef-lieu du dynamisme des stations.</li> </ul>	
<i>Maître d'ouvrage</i>	
Commune de Bourg-Saint-Maurice	
<i>Partenaires</i>	
Etat, Conseil régional, Conseil général, ADS...	

<b><i>Début de l'opération</i></b>				
Janvier 2011.				
<b><i>Délais de réalisation</i></b>				
Etude de faisabilité : 2011. Mission de maîtrise d'œuvre : 2 <sup>ème</sup> semestre 2011 et 1 <sup>er</sup> semestre 2012. Travaux : 2 <sup>ème</sup> semestre 2012.				
<b><i>Plan de financement</i></b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Etude faisabilité	42 877 €	Autofinancement	1 142 877 €	100 %
Mission de maîtrise d'œuvre	100 000 €			
Travaux	1000 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>1 142 877 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 142 877 €</b>	
<b><i>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</i></b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressource en eau des Arcs sécurisée.</li> <li>- Attribution de permis de construire sur le secteur des Arcs.</li> <li>- Stabilisation d'emplois existants grâce au facteur dynamisme de la station (emplois indirects).</li> </ul>				

<b>AXE 1</b>	INTITULE DE L'ACTION
FICHE ACTION N° 3.4	<b>Construire un espace aqualudique aux Arcs.</b>
<b><i>Diagnostic - constat</i></b>	
<p>L'activité économique des Arcs est indirectement un facteur important du dynamisme et de la redynamisation de Bourg-Saint-Maurice. Son développement concourt donc au développement et au rayonnement de cette commune.</p> <p>Néanmoins, la période du « tout ski » est terminée et la clientèle des stations de haute montagne a de nouvelles exigences. Dès lors, il convient de leur proposer d'autres activités.</p> <p>Un équipement aquatique correspond notamment à cette demande.</p> <p>Ce projet contribuera à la démarche de redynamisation et de modernisation des stations des Arcs qui ont 40 ans. Il s'inscrit dans une vaste opération de requalification permettant à celles-ci de conserver et consolider leur statut et ainsi faire face à la concurrence.</p>	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
<p><b>1. Réaliser une étude de faisabilité et de programmation.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>Réalisation d'une étude des besoins auprès de la clientèle des Arcs.</i></b> Il faut analyser et comprendre les demandes des clients et même anticiper sur leurs futures attentes afin de réaliser un équipement qui satisfasse la clientèle sur le long terme. Cette étude devra constater les besoins actuels des clients, mais surtout anticiper l'évolution des besoins face à l'évolution de la société. Cette phase de l'étude doit permettre de définir le type d'équipement à réaliser.</li> <li>• <b><i>Analyse des équipements similaires.</i></b> Il conviendra d'analyser les équipements qui peuvent être similaires en Europe. L'objectif est d'analyser la concurrence, d'étudier le montage juridique, le mode de fonctionnement et le programme des équipements. Cette phase doit confirmer le type d'équipement à réaliser (en prenant en compte la concurrence) et proposer plusieurs scénarii aux élus sur le mode d'investissement et de fonctionnement.</li> <li>• <b><i>Montage juridique et perspectives économiques.</i></b> Cette étude devra affiner les différents montages juridiques envisageables en parallèle de scénarii économiques (investissement et fonctionnement). En fonction des analyses croisées sur les besoins, la concurrence, les montages juridiques et la faisabilité économique, les élus pourront définir le projet à mettre en place.</li> </ul> <p><b>2. Conduire les travaux.</b></p> <p>Le projet devra être élaboré dans le respect du Grenelle de l'environnement 2. Une démarche d'optimisation thermique des bâtiments devra être entreprise.</p> <p>En fonction des conclusions de l'étude de faisabilité, la collectivité portera le projet en direct (mission de maîtrise d'œuvre + construction) ou déléguera le projet à un privé (DSP, PPP,...).</p> <p>Les postes de dépenses de cette phase sont variables en fonction des choix effectués à la suite de l'étude de faisabilité.</p>	
<b><i>Objectifs - résultats attendus</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la fréquentation de la station.</li> <li>- Créer et maintenir indirectement de l'emploi.</li> <li>- Répondre aux attentes de la clientèle.</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamiser les Arcs.</li> <li>- Accompagner Arcs Domaine Skiable (ADS) dans la requalification du site.</li> <li>- Faire profiter au chef-lieu du dynamisme des stations.</li> </ul>				
<b><i>Maître d'ouvrage</i></b>				
Etude : commune de Bourg-Saint-Maurice				
Travaux : commune de Bourg-Saint-Maurice ou privé				
<b><i>Partenaires</i></b>				
Etat, Conseil régional, Arcs Domaine Skiable (ADS).				
<b><i>Début de l'opération</i></b>				
Janvier 2012.				
<b><i>Délais de réalisation</i></b>				
Etude : de faisabilité : 1 <sup>er</sup> semestre 2012.				
Montage juridique et consultation : 2 <sup>ème</sup> semestre 2012.				
Travaux : automne 2014.				
<b><i>Plan de financement</i></b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Etude de faisabilité	50 000 €	Autofinancement	15 050 000 €	100 %
Travaux	15 000 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>15 050 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 050 000 €</b>	<b>100 %</b>
<b><i>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</i></b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction du centre aqualudique.</li> <li>- Satisfaction de la clientèle : à mesurer grâce à des enquêtes de satisfaction.</li> <li>- Création d'emplois pour la gestion de l'équipement : 15 emplois en CDI.</li> <li>- Stabilisation d'emplois existants grâce au facteur dynamisant de la structure sur la station.</li> </ul>				

# ANNEXES